

# Conditions générales

## 1. Champ d'application

Ces conditions générales s'appliquent à tous les programmes et les services de Young Enterprise Switzerland (YES). Les conditions générales font partie intégrante de tous les contrats et conventions et s'appliquent à tous les utilisateurs et les clients des programmes et des services de YES. La version allemande fait foi.

## 2. Objet

« YES » est une organisation indépendante à but non lucratif, fournisseur de programmes de formation économique et d'opinion, en Suisse. Les élèves abordent l'interaction entre l'économie, la société et l'environnement, ils apprennent à agir en entrepreneur, à conduire des dialogues, à se forger une opinion et prendre des responsabilités.

L'objet des présentes conditions générales concerne l'utilisation des programmes et des services apportés par YES à toutes les parties (élèves, enseignants, bénévoles, YES Alumni, participant-e-s, entreprises partenaires – liste non exhaustive). Les canaux d'information et de communication suivants sont employés dans cette optique :

- Le site <https://yes.swiss/fr/>,
- Les plateformes online mises à disposition par YES,
- Le Learning Management System de YES [yes.easylearn.ch](https://yes.easylearn.ch)
- Microsoft Team, Microsoft Outlook pour les communications online, les vidéoconférences et les envois de courriels.
- Les plateformes de médias sociaux telles que LinkedIn, Facebook, Instagram, Twitter, YouTube, TikTok et autres.

L'acceptation des conditions générales s'effectue lors du recours auxdits services et plateformes. Lors de l'enregistrement sur la plateforme online de YES, les participant-e-s sont amené-e-s à accepter les conditions générales en cliquant dans le champ correspondant.

La participation aux programmes est réglée par les conditions de participation correspondantes et, si nécessaire, complétée par l'autorisation parentale. Les conditions de participation font partie intégrante et contraignante de ces conditions générales pour les programmes concernés.

## 3. Prestations

L'offre de prestations de services de YES pour tous les programmes est la suivante : Mise à disposition du matériel d'apprentissage, planification et réalisation des événements avec YES, planification et réalisation des événements avec les entreprises partenaires, organisation de bénévoles, ligne d'assistance téléphonique, Programme Manager comme interlocuteur en cas de questions d'ordre technique ainsi que la certification des participant-e-s. D'autres offres de prestations contenant des services supplémentaires peuvent être mises à disposition. Celles-ci sont mentionnées dans les conditions de participation y-relatives.

YES peut modifier le catalogue ou l'offre de certains services à tout moment. Les parties en seront informées au préalable.

#### **4. Paiements**

Certains programmes et services de YES sont payants. Ceci figure dans les conditions de participation.

Tous les montants dus par les élèves ou les participant-e-s sont définis dans les conditions de participation et figurent sur la plateforme ou seront mentionnés par avance. Factures et frais sont à régler dans le délai de paiement imparti. Les rappels de paiement sont envoyés par courriel. YES se réserve le droit de traiter les paiements importants directement avec les écoles et autres parties prenantes. Toutes les transactions sont à effectuer en francs suisses.

#### **5. Evénements**

Pour les événements des programmes, chaque inscription aux séminaires obligatoires et facultatifs de YES est définitive. Les désistements de dernière minute ne sont pas acceptés et seront traités comme injustifiés (voir les conditions de participation du programme ou la notice de l'événement). Tous les désistements intervenant deux semaines ou moins avant la date de l'événement seront considérés comme injustifiés. En principe, l'absence à un événement auquel on s'est inscrit sera sanctionné par un paiement de CHF 100.00. YES se réserve le droit d'adapter la sanction dans des cas exceptionnels. Sont notamment considérés comme cas exceptionnels : une maladie, un accident ou le décès d'un proche.

Les conditions d'inscription à l'événement sont, en outre, mentionnées dans la notice ou les conditions de participations.

#### **6. Concours**

Dans certains programmes, comme La jeunesse débat ou Company Programme, YES conduit un concours annuel national. Les détails de ces concours figurent dans les conditions de participation y-relatives.

YES attend un comportement respectueux de tous les participant-e-s vis-à-vis de leurs concurrents. Quelque manipulation que ce soit ou toute autre méthode visant à se créer un avantage injustifié est strictement interdit et peut conduire, le cas échéant, à l'arrêt du concours. Exclusions et sanctions seront mises en place en accord entre la direction du concours et les enseignants. La décision revient au directeur du programme.

#### **7. YES Place du marché**

YES exploite un marché en ligne pour Company Programme, par le biais duquel les mini-entreprises participantes au concours peuvent proposer leurs produits ainsi que leurs services à la vente.

Le contrat de vente ou l'ordre s'effectue entre l'acheteur/donneur d'ordre et la mini-entreprise. Les produits/services peuvent être placés, dans un premier temps sans engagement, dans le panier. Les données peuvent être en tout temps corrigées avant l'envoi de la commande. Le contrat est établi lorsque l'acheteur/le donneur d'ordre clique sur le bouton de commande acceptant ainsi l'offre de produits ou de services se trouvant dans le panier. Après l'envoi de la commande, l'acheteur/donneur d'ordre reçoit une confirmation de la transaction par courriel.

En sus des prix des produits affichés s'ajoutent les frais d'envoi. De plus amples informations au sujet de ces frais sont fournies par les offres des mini-entreprises. Le moyen de paiement seront définis par chacune des mini-entreprises. Les produits restent la propriété de la mini-entreprise jusqu'à leur paiement complet.

En cas de réclamation de l'acheteur/du donneur d'ordre au sujet des produits, des services, de la commande, de la livraison ou de l'exécution du contrat, YES en informera la mini-entreprise. Dès que YES aura pris connaissance d'une réclamation, un accusé de réception sera envoyé le plus rapidement possible à son auteur. La réclamation sera contrôlée et YES, en collaboration avec la mini-entreprise, se chargera de trouver une solution qui sera soumise à l'auteur de la réclamation.

## **8. Garantie**

YES fournit ses prestations dans le cadre de ses ressources d'entreprise et des exigences prévisibles dans la mesure où YES n'en est pas empêché par des circonstances indépendantes de sa volonté.

Les parties prenantes de YES reconnaissent que ses prestations s'effectuent par le biais d'Internet ou de réseaux de communication. Des dérangements ou de brèves coupures peuvent survenir en raison de problèmes techniques ou de l'interruption de réseaux de communication à la suite d'une défaillance des infrastructures informatiques, téléphoniques ou d'autres parties de l'infrastructure sollicitées pour la fourniture des prestations, il peut y avoir des désagréments temporaires ou interruptions de l'exécution des prestations de YES. C'est pourquoi YES ne peut garantir la disponibilité permanente et l'exactitude de ses prestations.

## **9. Responsabilité et assurance**

YES exclut (également pour ses auxiliaires, bénévoles, partenaires et les participant-e-s aux programmes) dans la mesure où la loi le permet, toute responsabilité pour les dommages de tout type (y compris pertes et dommages consécutifs), notamment dus à l'utilisation des programmes, la participation à des événements ainsi qu'à l'accès au site Internet, aux plateformes de YES, au LMS ou à des liens et à la suite de problèmes techniques de tout type (liste non exhaustive).

La conclusion d'une assurance-accidents et d'une assurance responsabilité civile ou d'autres assurances est du ressort des élèves ou des participant-e-s.

## **10. Propriété intellectuelle**

Le matériel pédagogique fourni par YES, les pages Internet de YES ainsi que la totalité des contenus de la plateforme en ligne de YES sont protégés par les droits d'auteur et appartiennent, sauf disposition contraire, exclusivement et entièrement à YES. La reproduction (complète ou partielle), la transmission (par voie électronique ou tout autres moyens), la modification, l'association ou l'utilisation du contenu à des fins publiques ou commerciales sont interdites sans l'accord écrit préalable de YES.

## **11. Protection des données**

Toute personne a droit à la protection de sa sphère privée ainsi qu'à la protection contre les risques d'utilisation frauduleuse de ses données personnelles. YES met en pratique ces dispositions et utilise les données personnelles dans le cadre de la fourniture des prestations. Les données personnelles sont traitées dans la plus stricte confidentialité, selon les besoins dus à la prestation de service et dans le cadre du droit suisse. En participant à un programme ou lors de l'utilisation d'une prestation de services de YES, les participant-e-s confirment leur accord avec le contenu de la déclaration sur la protection des données.

Les détails figurent dans la déclaration sur la protection des données séparée.

## **12. Dispositions finales**

Le lieu d'exécution des services de YES est le siège de YES, sauf si d'autres lieux d'exécution entrent en ligne de compte en raison de la nature du service. (Envoi, événements).

YES se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Les modifications seront publiées sur le site Internet de YES. Celles-ci entrent en vigueur dès leur publication. Les modifications sont communiquées à temps à toutes les parties prenantes.

Si certaines ou plusieurs des dispositions des présentes conditions générales sont ou seront, entièrement ou partiellement, invalides ou inapplicables, la validité ou l'applicabilité des autres dispositions des présentes conditions générales reste en vigueur. Les parties remplaceraient, dans ce cas, la disposition invalide ou non applicable par une disposition valide et applicable se rapprochant le plus du but économique. La même disposition s'applique dans le cas où ces conditions générales devaient contenir une lacune de réglementation.

### **13. For juridique et droit applicable**

Le droit suisse s'applique exclusivement pour les programmes et les services de YES, à l'exception des normes de collisions. En cas de litige, les tribunaux au siège social de YES sont responsables. Tout litige en relation avec les programmes et les services de YES peut être, à tout moment et sans égard à d'autres procédures éventuelles, annoncé selon le règlement suisse de médiation du Swiss Arbitration Centre.

Zürich, 16. August 2021